

Pourquoi certaines espèces animales font-elles tout particulièrement l'objet d'interdits alimentaires rigoureux en islâm ?

L'examen de la casuistique des juristes permet en la matière de faire apparaître trois critères du licite et de l'illicite : le régime alimentaire de ces animaux (herbivores/carnivores et scatophages) ; leur rapport à l'homme (domestiques/sauvages) ; leur dimension mythologique (divins/démoniaques). Les animaux prohibés se répartissent ainsi en trois grandes catégories : les carnassiers, les scatophages et la vermine.

La logique de l'interdiction se dévoile alors. Toute nourriture est supposée exercer sur qui l'absorbe une influence plus que physique. Or la chair des espèces comprises dans ces trois grandes catégories s'avère porteuse de traits antinomiques avec l'idée même d'humanité. En manger, c'est donc prendre le risque de se métamorphoser à l'image de ces bêtes. La perpétuation de l'espèce humaine suppose ces interdits.

Ce livre, aussi divertissant qu'érudit, met en pleine lumière l'importance des interdits alimentaires en islâm. « Juguler l'animalité » en l'homme, n'est-ce pas là un ressort essentiel de l'humanisation ?

Mohammed Hocine BENKHEIRA est maître de conférences à l'École Pratique des Hautes Études, section Sciences Religieuses (Sorbonne). Il a publié, dans la Collection « Politique d'aujourd'hui », *L'amour de la loi. Essai sur la normativité en Islam* (PUF, 1997).



9 782130 510833

[www.puf.com](http://www.puf.com)

22416751 / 11 / 00

